

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1812

18 septembre 2009

SOMMAIRE

AarhusKarlshamn S.à r.l.	86974	International Sales Services	86930
AB Luxembourg S.A.	86933	Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.	86935
ACP Europe S.A.	86957	Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.	86936
ALS.L	86965	Kersting Luxembourg Sàrl	86948
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.	86932	Korbeek Participations S.A.	86958
Anceau Finance S.A.	86934	Lab Datavault S.A.	86954
Belvaux (Lux) S.à r.l.	86935	Lehwood Ventures S.à. r.l.	86931
Berdorf Promotions S.A.	86953	Logdirect S.A.	86940
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l. ...	86960	Lomax Sàrl	86930
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	86937	Lycoris Entreprises S.A., SPF	86932
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.	86938	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. ..	86949
Chimorgaux S.A.	86931	Makrop S.A.	86934
China Holdco 1 S.à.r.l.	86931	Moulin Finance	86966
C.N.I. S.A.	86934	MX International S.à.r.l.	86931
Dresdner Leasing 6 S.à.r.l.	86930	Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.	86942
Elim S.A.	86968	Notane Invest Sàrl	86932
European Frontier Currency Fund Management S.A.	86956	P.A.	86971
Ex-d S.à r.l.	86930	Potok S.A.	86940
Field Point I-A RE 1	86932	ProLogis European Finance XII S.à.r.l.	86938
Field Point I-A RE 9	86930	Prologis European Holdings XII S.à.r.l. ...	86936
Fontaine-Calpe Holding	86932	ProLogis European Holdings X S.à r.l. ...	86938
Forex Capital Group S.à r.l.	86935	ProLogis Italy XXXII S.à r.l.	86936
Francilienne S.C.A.	86939	ProLogis Italy XXXI S.à r.l.	86936
Garirom S.A.	86937	Radufin S.A.	86937
GCL Holdings LP S.à r.l.	86939	Reddick Finance S.à r.l.	86933
G. & G. LANGLOIS Luxembourg S.à.r.l.	86938	Rencast Invest S.A.	86937
GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l. ...	86938	Rock Ridge RE 16	86931
Gora Participations S.A.	86969	Tompkins Square Park S.à r.l.	86933
Immobilière Strasbourg S.A.	86941	Valora Europe Holding S.A.	86935
Impermanence	86934	Woodbridge International Holdings S.A.	86941
Interactive Brokers Financial Products S.A.	86972	Wyse Investments Luxembourg S.A.	86976
International Retail Holdings S.à r.l.	86933		

Ex-d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111735/10.

(090134638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lomax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111736/10.

(090134630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Field Point I-A RE 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.839.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009112109/10.

(090134183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

International Sales Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111737/10.

(090134628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Dresdner Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.540,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Suite à la fusion par absorption datée du 27 mars 2009, l'associé Dresdner Bank Aktiengesellschaft a été absorbé par Commerzbank Aktiengesellschaft, avec siège social au 16, Kaiserstrasse, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne.

Par conséquent, l'associé unique est à présent Commerzbank Aktiengesellschaft, précité, avec 251 parts sociales de Classes A et 376 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112183/14.

(090134774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

China Holdco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111749/11.

(090134164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 682.625,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009112100/11.

(090134148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lehwood Ventures S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009112101/11.

(090134147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Chimorgaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112103/11.

(090134791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Rock Ridge RE 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.242.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009112111/10.

(090134181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Field Point I-A RE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.073.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009112112/10.

(090134179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Fontaine-Calpe Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 62.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111738/10.

(090134581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lycoris Entreprises S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 22.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111739/10.

(090134574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112099/12.

(090134149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.673.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009112105/12.

(090134192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.450,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009112055/13.

(090134511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Tompkins Square Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 113.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009112059/13.

(090134561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Reddick Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.409.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009112106/12.

(090134189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

AB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.991.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 août 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009111437/16.

(090133722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 mai 2009

La démission du commissaire aux comptes M. OLIVIER HERRY demeurant à L-6835 Boudler, maison 59 est acceptée.
Est nommé nouveau commissaire aux comptes la société TRIPLE A CONSULTING avec siège social au 2, Millegässel
L-2156 Luxembourg, n°RCS B61 417, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2010.

Le 04 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

TRIPLE A Consulting s.a.

2 rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009111496/16.

(090133691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

C.N.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 10, rue Bechel.
R.C.S. Luxembourg B 115.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111740/10.

(090134572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Impermanence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 136.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111741/10.

(090134669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Anceau Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.782.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2008 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009111523/18.

(090133812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Valora Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 112.102.

Résolution

Le conseil de gérance, ayant pris note du départ de Monsieur Jérôme Trigano, directeur, en date du 19 mars 2009, a pris la résolution de confier avec effet immédiat à Monsieur Christian Schock, 6, Mülistatt, CH-8955 Oetwill a.d. Limmat, la double fonction de membre du conseil de gérance et de directeur chargé de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Lorenzo Trezzini / Remo Gazzi / Sara-Ida Möckli / Christian Schock

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2009111517/16.

(090133558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Belvaux (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.767.

Le siège social de la société jusqu'alors domicilié par Fiduciaire EuroLux S.A. au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 1^{er} août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire EUROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009112224/11.

(090134563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.463.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112256/16.

(090134214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Forex Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 63.862.

Le siège social de la société jusqu'alors domicilié par Fiduciaire EuroLux S.A. au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 1^{er} août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire EUROLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009112225/11.

(090134562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis Italy XXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.915.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Référence de publication: 2009112241/11.

(090134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis Italy XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112242/12.

(090134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Prologis European Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009112240/15.

(090134592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.741.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. August 2009.

Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112250/16.

(090134174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 100.991.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu le 15 mai 2009

Il a été décidé

- de nommer Monsieur Hervé Landré à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009112207/13.

(090134391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Garirom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 117.884.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 juillet 2009

3^e Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour GARIROM S.A.

Signature

Référence de publication: 2009112211/14.

(090134349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Radufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 130.015.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

L'administrateur, Alan Dundon, a changé son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009112214/15.

(090134813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.419.

—
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009112107/12.

(090134187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.724.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009112108/12.

(090134184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. G. & G. LANGLOIS Luxembourg S.à.r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.613.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009112113/13.

(090134598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis European Finance XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.406.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 05 août 2009.

Pour la société
Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009112191/14.

(090134620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis European Holdings X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.041.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.591.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009112234/15.

(090134618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Francilienne S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.033.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 juillet 2009 à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale est ouverte à 14.00 heures dans les locaux de KPMG Advisory S.à r.l et présidée par Monsieur Eric Collard, liquidateur de Francilienne SCA, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire, Madame Sandrine Periot, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg et comme scrutateur, Mlle Katrin Lentès, secrétaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Après vérification que l'Assemblée soit proprement constituée et après délibération, l'Assemblée Générale prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Reçoit et lit le rapport d'audit du Commissaire à la liquidation couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009,
2. Approuve le rapport de liquidation, le bilan et compte de profit et perte au 30 juin 2009,
3. Lit le rapport d'audit et du liquidateur sur les comptes au 31 décembre 2008,
4. Approuve les comptes de la société au 31 décembre 2008,
5. Sur la base du rapport de liquidation, décide d'accorder un boni de liquidation final aux actionnaires,
6. Décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
7. Décide de clôturer la liquidation,
8. Donne mandat au liquidateur pour le suivi et l'exécution des opérations de clôture de la liquidation,
9. Décide d'archiver à compter de la date de clôture et pour une période de 5 ans, les livres et documents de la société auprès de LaSalle Investment Management S.à r.l, 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

Eric Collard / Katrin Lentès / Sandrine Periot.

Référence de publication: 2009111382/27.

(090133985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.107,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
Par contrat de cession de parts sociales daté du 16 septembre 2008, la société

- DLJMB Overseas Partners IV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, a cédé 212 parts sociales de la société GCL Holdings LP S. à r. l. à la société de droit luxembourgeois DLJ Mojito Luxco 1, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139421;

- DLJMB Overseas Partners IV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, a cédé 9 788 parts sociales de la société GCL Holdings LP S. à r. l. à la société de droit luxembourgeois DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 141452.

Par contrat de cession de parts sociales daté du 22 septembre 2008, la société

- DLJ Mojito Luxco 1, prénommée, a cédé 3 parts sociales de la société GCL Holdings LP S. à r. l. à la société DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009111241/27.

(090134139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Logdirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.799.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 mai 2009.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué pour une durée de six ans.
L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.
L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Madame Astrid GRAF - SAINT-ARNOULT
29, rue de Reckenthal L-2410 Strassen

Administrateurs:

Monsieur Alastair CUNNINGHAM
Adresse professionnelle CY-1065 NICOSIA, 8, Florinis Street
Monsieur Michael Patrick DWEN
Adresse professionnelle CY-1065 NICOSIA, 8, Florinis Street

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.
81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111453/25.

(090133724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Potok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.367.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 17 août 2009*

1. M. Eric MAGRINI n'a pas été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration venus à échéance.
2. M. Pietro LONGO n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur venu à échéance.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. La société responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Monsieur Philippe TOUSSAINT, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 19/08/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour POTOK S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111071/29.

(090133110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 26 juin 2009

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; président;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;
- Monsieur Brian DONEGAN, administrateur de sociétés, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Winston BOW, Vice President and Director of Taxes, demeurant 25, Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1;
- Monsieur Gregory J. DART, Vice President, demeurant 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Woodbridge International Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110986/26.

(090133086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Immobilière Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.585.

—
*Extrait des résolutions
prises par l'Assemblée Générale du 12 mai 2009*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alfred LEESCH, Commerçant retraité,
45, rue des Peupliers Président, Administrateur-délégué
L-2328 Luxembourg
- Madame Sophie FUHRMANN, Femme au foyer, Administratrice
45, rue des Peupliers
- Madame Nathalie LEESCH, Femme au foyer, Administratrice
43, rue des Peupliers
L-2328 Luxembourg
- Madame Françoise LEESCH, Institutrice, Administratrice
13, rue de la Rivière
L-3276 Bettembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009.

Nathalie LEESCH / Sophie FUHRMANN.

Référence de publication: 2009111460/28.

(090134059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.950,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Precordia S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.444,

CEMF S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.464,

here both represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on August 10, 2009.

The said proxies signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Neo Business Process Outsourcing S.à r.l." (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1705 of August 11, 2007, and which bylaws have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2168 of October 2, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 12,950.-) represented by twenty five thousand nine hundred (25,900) preferred shares, with a nominal value of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each.

III. The shareholders resolve to convert the existing twenty five thousand nine hundred (25,900) preferred shares of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each into twenty five thousand nine hundred (25,900) ordinary shares of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each.

IV. The shareholders resolve to fully restate the Company's articles of associations to give them henceforth the following content:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, warrants, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

Subject to other provisions of these Articles, the Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, movable or real estate property transactions which directly or indirectly favor or relate to its object

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.". The Company may also use the name NEO BPO S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 12,950.-) represented by twenty five thousand nine hundred (25,900) shares, with a nominal value of fifty Euro Cents (EUR 0.50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, divided into two categories, respectively denominated "Category A Manager(s)" and "Category B Manager(s)". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and of one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager (or the board of managers) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

V. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolved to acknowledge the resignation with immediate effect of the following persons as managers of the Company:

- Mr Erik Hallgren,
- Mr Jerzy Motz, and
- Mr Eddy Dome.

VI. The shareholders further resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr Tomasz Slowinski, company director, born on April 4, 1968 in Poznah, Poland, residing at 67/97, Zelazna Street, 00-871 Warsaw, Poland.

Category B Managers:

- Ms Géraldine Schmit, company director, born on November 12, 1969 in Messancy, Belgium, having her professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

The duration of their mandate is unlimited and the Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the French version of the above text:

L'an deux mille neuf, le onze du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Precordia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67 Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.444,

CEMF S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67 Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.464,

ici toutes deux représentées par M. Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations données le 10 août 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Neo Business Process Outsourcing S.à r.l." (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1705 du 11 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2168 du 2 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille neuf cent cinquante Euro (EUR 12.950,-) représenté par vingt-cinq mille neuf cents (25,900) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de cinquante Euro Cents (EUR 0,50) chacune.

III. Les associés décident de convertir les vingt-cinq mille neuf cents (25,900) parts sociales privilégiées existantes, d'une valeur nominale de cinquante Cents (EUR 0,50) chacune, en vingt-cinq mille neuf cents (25,900) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Euro Cents (EUR 0,50) chacune.

IV. Les associés décident de refondre intégralement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre réaliser des investissements directs ou indirects en biens immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

Sous réserve des autres dispositions contenues dans les présents statuts, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission sous forme de placement privé uniquement, de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut également prêter des fonds, y compris, mais sans aucune restriction, les intérêts de prêts et/ou le produit de l'émission de valeurs mobilières, à ses filiales, ses entités affiliées et/ou à d'autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, fournir des gages, transférer, grever ou créer une garantie et accorder toutes autres formes de sûreté sur l'ensemble ou une partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et les engagements de toute autre société, et d'une manière générale, pour son profit et/ou le profit de toute autre société ou personne, à chaque fois, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments en ce qui concerne ses investissements aux fins de réaliser une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et instruments destinés à protéger la société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut en général accomplir toutes opérations commerciales et financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.". La Société peut également utiliser la dénomination de NEO BPO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille neuf cent cinquante Euro (EUR 12.950,-) représenté par vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro Cents (EUR 0,50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et qu'un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les

gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, les associés décident de prendre acte de la démission des personnes suivantes en tant que gérant de la Société:

- M. Erik Hallgren,
- M. Jerzy Motz, et
- M. Eddy Dome.

VI. Les associés décident en outre de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- M. Tomasz Slowinski, gérant de sociétés, né le 4 avril 1968 à Poznan, Pologne, résidant au 67/97, Zelazna Street, 00871 Varsovie, Pologne.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Géraldine Schmit, gérante de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

La durée du mandat des gérants est illimitée et la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant Catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, le notaire soussigné, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33102. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009111957/336.

(090134835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Kersting Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Simone MOHR-KERSTING geborene KERSTING, Kauffrau, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 18 A (Deutschland);

Hier vertreten durch Herrn Hans Udo KERSTING, Orthopädiemechanikermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 24 (Deutschland), auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welcher Erschienenene, handelnd wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Frau Simone MOHR-KERSTING ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KERSTING LUXEMBOURG SARL“, mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 49.651, gegründet durch Urkunde des Notars Frank MOLITOR, vormals mit dem Amtssitz in Bad Mondorf, am 6. Dezember 1994, veröffentlicht im Memorial C Nummer 140 vom 29. März 1995, abgeändert durch Urkunde des Notars Joseph GLODEN, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, vom 28. Dezember 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 352 vom 19. April 2005.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin erklärt die vorgenannte Erschienenene, vertreten wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) auf zweihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 275.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen aber durch die Erhöhung ihres Nominalwertes von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf zweihundertfünfundsiebzig Euro (EUR 275,-) pro Anteil.

Zweiter Beschluss

Die Summe dieser Erhöhung von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) wurde dem Kapital durch Belastung des Ergebnisvortrages der Gesellschaft zugeführt. Die Existenz des Ergebnisvortrages wurde durch die Bilanzübersicht zum 31. Dezember 2008 nachgewiesen. Eine Kopie dieser Bilanzübersicht bleibt diesem Protokoll beigefügt und wird gemeinsam mit diesem Protokoll bei der zuständigen Behörde zwecks Registrierung eingereicht. Der Geschäftsführer, Herr Hans Udo KERSTING, vorgenannt, bescheinigt hiermit, dass die Reserven am heutigen Tage verfügbar sind.

Dritter Beschluss

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert wie folgt:

Art. 5. (Absatz 1). "Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 275.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nominalwert von zweihundertfünfundsiebzig Euro (EUR 275,-) pro Anteil."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Hans Kersting, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC/2009/26971. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009111944/52.

(090134305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

In the year two thousand and nine, on the seventh of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "Gazeley Luxco 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.225, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London and Luxembourg on 6 August 2009,

2) „Magna Park Kassel GmbH & Co. KG", a German limited liability partnership, whose registration with the Commercial Register of the Magistrates Court of Frankfurt is pending, having its registered office at Taunusanlage 1, Skyper, 18. OG., D-60329 Frankfurt/Main, Germany, represented by its general partner, Gazeley Berlin Verwaltungs GmbH, having its registered office at Frankfurt/Main, Germany registered with the Commercial Register of the Magistrates Court of Frankfurt/Main under number HRB 78.872,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Germany on 5 August 2009.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of "Magna Park JV Units - Germany S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.389, incorporated pursuant to a notarial deed on 30 November 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 6 February 2007, number 124. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 December 2007, number 2927.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Dismissal of Ms. Stéphanie Duval and Mr. Ernest Fiorante as B Managers of the Company and of Mr. Guy Hornick and Mr. John Seil as C Managers of the Company with immediate effect.

2. Cancellation of class C Manager.

3. Amendment of the statutory authorization to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of one Manager A and one Manager B and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

4. Subsequent amendment of article 10 of the articles of incorporation of the Company.

5. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

6. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

7. Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company.

8. Amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company.

9. Appointment of Mr. Geoffrey Alan Thompson as additional A Manager and Mr. Michel Raffoul as B Manager of the Company.

10. Miscellaneous.

Then, the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

86950

First resolution

The general meeting of partners resolves to dismiss Ms. Stéphanie Duval and Mr. Ernest Fiorante as B Managers of the Company and of Mr. Guy Hornick and Mr. John Seil as C Manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of partners resolves to cancel class C Manager, so that the Company will be managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

Third resolution

The general meeting of partners resolves to amend the statutory authorization to sign for the Company, so that it will be bound towards third parties by the joint signature of one A Manager and one B Manager and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

Fourth resolution

Subsequently, the general meeting of partners resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the shareholders, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the shareholders.

Towards third parties, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager or by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization."

Fifth resolution

The general meeting of partners resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 concerning commercial Companies, as amended (the "Law").

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law."

Sixth resolution

The general meeting of partners resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law."

Seventh resolution

The general meeting of partners resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

Eighth resolution

The general meeting of partners resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows

" **Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least."

Ninth resolution

The general meeting of partners resolves (i) to appoint Mr. Geoffrey Alan Thompson, born in Sunderland, United Kingdom on 31 May 1952, residing at Overbrook House, Over Wallop, Stockbridge, Hants, SO20 8HT, United Kingdom, as A Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period and (ii) to appoint Mr. Michel Raffoul born in Accra, Ghana on 9 November 1951, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg as B Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period and (iii) to confirm the mandate of Mr. Peter Gomersall as A Manager of the Company.

Following the present meeting, the board of managers of the Company will be henceforth composed of:

- Mr. Peter Gomersall, A Manager;
- Mr. Geoffrey Alan Thompson, A Manager; and
- Mr. Michel Raffoul, B Manager.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

1) "Gazeley Luxco 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.225, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et Londres le 6 août 2009.

2) "Magna Park Kassel GmbH & Co. KG", une société allemande, dont l'enregistrement auprès du Amtsgericht Frankfurt/Main est en cours d'instance, ayant son siège social au Taunusanlage 1, Skyper, 18. OG., D-60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, représenté par son associé commandité, Gazeley Berlin Verwaltungs GmbH, ayant son siège social à Francfort-sur-le-Main, enregistrée auprès du Amtsgericht de Frankfurt/Main sous le numéro HRB 78.872,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Allemagne le 5 août 2009.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associés de "Magna Park JV Units - Germany S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.389, constituée selon acte notarié en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 février 2007, numéro 124. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 décembre 2007, numéro 2927.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification préalable, l'assemblée générale des associées est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Révocation de Madame Stéphanie Duval et de Monsieur Ernest Fiorante en tant que gérants B de la Société et de Monsieur Guy Hornick et Monsieur John Seil en tant que gérants C de la Société avec effet immédiat.
2. Décision de supprimer la catégorie de gérants C.

3. Modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 17 des statuts de la Société.

9. Nomination de Monsieur Geoffrey Alan Thompson comme gérant A supplémentaire et de Monsieur Michel Raffoul comme gérant B de la Société.

10. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de révoquer Madame Stéphanie Duval et Monsieur Ernest Fiorante comme gérants B de la Société et de Monsieur Guy Hornick et Monsieur John Seil comme gérants C de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de supprimer la catégorie des gérants C, de sorte que la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins et en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

La Société peut racheter ses propres parts sociales en conformité avec les dispositions de la Loi."

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés à l'unanimité.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires."

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par un (1) gérant A et un (1) gérant B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance."

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social."

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide (i) de nommer Monsieur Geoffrey Alan Thompson, né à Sunderland, Royaume-Uni, le 31 mai 1952, résidant à Overbrook House, Over Wallop, Stockbridge, Hants, SO20 8HT, Royaume-Uni comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, (ii) de nommer Monsieur Michel Raffoul, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, avec adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg comme gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et (iii) de confirmer le mandat de Monsieur Peter Gomersall comme gérant A de la Société.

Suivant l'assemblée générale, le conseil de gérance de la Société sera composé de:

- Monsieur Peter Gomersall, gérant A
- Monsieur Geoffrey Alan Thompson, gérant A; et
- Monsieur Michel Raffoul, gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire desdites comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9725. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009111941/239.

(090134231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Berdorf Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 106.332.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric KINTZIGER, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1961 à Saint-Mard (Belgique) (i.n. 19610319 672), demeurant à B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Etang.

Lequel a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BERDORF PROMOTIONS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, Route de Thionville inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 106332 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 620 du 28 juin 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le comparant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que la société «BERDORF PROMOTIONS S.A.» est actuellement encore propriétaire de la moitié indivise d'un jardin inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Useldange, section B d'Useldange

- Numéro cadastral 182/3328, lieudit: «Im Schockenberg», jardin, contenant 9 ares 50 centiares.

Origine de propriété

La société «BERDORF PROMOTIONS S.A.» est devenue propriétaire de l'immeuble ci-avant décrit pour l'avoir acquis des héritiers d'Andrée FISCHER aux termes d'un acte d'adjudication publique immobilière reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2005, numéro 299/05 de son répertoire, transcrit au bureau des Hypothèques à Diekirch, en date du 8 août 2005, volume 1176, numéro 27.

VI. Que pour parfaire l'actionnaire unique de ses droits, il lui est attribué l'immeuble prédit.

VII. Que pour le surplus, le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux administrateurs et au commissaire de la Société actuellement en fonctions pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le comparant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2610 Luxembourg, 160, Route de Thionville.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Kintziger, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009, LAC/2009/28792, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111863/51.

(090134709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lab Datavault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAB DATAVAULT S.A.", ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 50.922, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 496 du 30 septembre 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 688 du 4 avril 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard MOREAU, Managing Director,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bernard MOREAU, Managing Director Lab DataVault S.A., demeurant à L-5241 Sandweiler, 54, rue Principale.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gillian ARCONI, Group Sales & Marketing Director, demeurant à L-5366 Munsbach, 198, rue Principale.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constat que l'article 5, alinéa premier des statuts devra se lire comme suit:

Art. 5. (Alinéa premier). "Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par vingt-sept mille deux cent dix-neuf (27.219) actions sans désignation de valeur nominale."

2. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant leur pair comptable, libérée par incorporation au capital de réserves.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier, des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à l'assemblée générale des actionnaires, reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 688 du 4 avril 2006, l'article 5, alinéa premier des statuts devra se lire comme suit après l'augmentation de capital opérée lors de ladite assemblée:

Art. 5. (Alinéa premier). "Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par vingt-sept mille deux cent dix-neuf (27.219) actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant leur pair comptable.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation au capital d'une prime d'émission, de la réserve légale, de la réserve de fusion, des bénéfices reportés et d'une partie des bénéfices de l'année 2008, s'élevant au total à la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

L'existence de ces prime, réserves et bénéfices se dégage d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2008 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 29 juin 2009, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa premier). "Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) représenté par vingt-sept mille deux cent dix-neuf (27.219) actions sans désignation de valeur nominale."

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Allan Lowe, Bernard Moreau, Gillian Arcone, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC / 2009 / 26968. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009111943/78.

(090134297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

European Frontier Currency Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.888.

L'an deux mille neuf, le six août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75646,

ici représentée par Monsieur Vincenzo MONTANO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EUROPEAN FRONTIER CURRENCY FUND MANAGEMENT SA", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122888, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "FI Financial Management S.A.", suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 17 février 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1865 du 29 juillet 2008, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Vincenzo MONTANO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MONTANO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE / 2009/2920. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112025/63.

(090134645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

A.C.P. S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1160 Bruxelles, 207, boulevard du Souverain, inscrite au registre de commerce de Bruxelles, Belgique, sous le numéro 0408.083.453 (ci-après «l'Actionnaire Unique»), ici représentée par Monsieur Alaric de Murga, administrateur de sociétés, demeurant au 20, avenue T. Van Pe à B-1160 Watermael-Boitsfort,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 17 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de ACP EUROPE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 82.858, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1 du 2 janvier 2002 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) par l'émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, contre paiement en espèces.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) par l'émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les trois cent mille (300.000) actions nouvelles sont toutes souscrites par l'Actionnaire Unique, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique, de sorte que le montant total de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE MURGA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2009, LAC / 2009 /26120, Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111860/58.

(090134793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Korbek Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.371.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 19th day of August.

Before Us Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr John CONROY, attorney, residing 2459 Pauline Street, Abbotsford, Canada,

here represented by Mr Koen DE VLEESCHAUWER, attorney, residing professionally in L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That "KORBEEK PARTICIPATIONS S.A.", a Luxembourg public limited company, established and having its registered office in L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 92371, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on the 11th of March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 400 of the 11th of April 2003.

2) That the corporate capital is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.00), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of forty-five euro (EUR 45.00) each.

3) That Mr John Conroy, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That Sole Shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. John CONROY, prenamed, as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the private limited liability "AccountingWise S.a r.l.", established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114727, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately € 1,000,-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur John CONROY, avocat, demeurant 2459 Pauline Street, Abbotsford, Canada,

ici représenté par Monsieur Koen DE VLEESCHAUWER, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que "KORBEEK PARTICIPATIONS S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92371, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors à Remich, en date du 11 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 11 avril 2003.

2) Que le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante-cinq euros (EUR 45,00) chacune.

3) Que Mr John CONROY, prédésigné, est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique").

4) Que l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique désigne Monsieur John CONROY, prédésigné, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme la société à responsabilité limitée "AccountingWise S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 114727, en qualité de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire préqualifié pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de € 1.000,-.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. De Vleeschauwer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 AOÛT 2009. Relation: EAC/2009/10141. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009112017/128.

(090134613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89602,

represented by Mr Louis-Maël COGIS, attorney-at-law, residing in Luxembourg residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder, acting in his here above stated capacities, requests the undersigned notary to act that:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed (the "Sole Shareholder"), is holding the six (6) parts, representing the whole capital of BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89603, incorporated by deed of the notary Paul Frieders then residing in Luxembourg, on October 18, 2002, published in the Memorial C number 1708 on November 29, 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 31, 2007, not yet published in the Mémorial C.

2. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by seven hundred and twenty nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 729,120.-), to raise it from its present amount of fourteen thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 14,880.-) to seven hundred and forty four thousand Euro (EUR 744,000.-) by the issue of two hundred and ninety four (294) parts of a par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-) each;

2. Decision to approve Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, currently under registration process with the Luxembourg trade and companies register ("BLSS") and Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, currently under registration process with the Luxembourg trade and companies register ("BLQS"), as new members of the Company;

3. Subscription and paying up by BLSS of the one hundred and forty seven (147) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), by a contribution in cash of three hundred sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-);

4. Subscription and paying up by BLQS of the one hundred and forty seven (147) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-) by a contribution in cash of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-);

5. Subsequent amendment of the article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the content of the above resolutions;

6. Amendment of the financial year of the Company with effect as of July 31, 2009, in order that it starts each year on the first day of August and ends on the thirty-first day of July;

7. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;

8. Amendment of the article 9 of the articles of association in such a manner that any transfer of parts inter vivos to non members shall be made with the prior unanimous approval of the other members of the Company;

9. Amendment of article 12 of the articles of association in such manner that any disposal by the Company of any shares it holds or loan assets having a value at least equal ten million Euro (EUR 10,000,000.-) shall be made with the prior unanimous approval of all the members of the Company; and

10. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by seven hundred and twenty nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 729,120.-), to raise it from its present amount of fourteen thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 14,880.-) to seven hundred and forty four thousand Euro (EUR 744,000.-) by the issue of two hundred and ninety four (294) parts of a par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, currently under registration process with the Luxembourg trade and companies register ("BLSS") and Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, currently under registration process with the Luxembourg trade and companies register ("BLQS"), as new members of the Company.

Third Resolution and Fourth resolution

BLSS, here represented by Mr Louis-Maël COGIS, prenamed by virtue a proxy given under private seal, declares to subscribe and pay up one hundred and forty seven (147) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), by a contribution in cash of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-).

BLQS here represented by Mr Louis-Maël COGIS, prenamed by virtue a proxy given under private seal, declares to subscribe and pay up will subscribes and pays to one hundred and forty seven (147) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), by a contribution in cash of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-).

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seven hundred and twenty nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 729,120.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the associates resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the company is fixed at seven hundred and forty four thousand Euro (EUR 744,000.-) divided into three hundred (300) parts of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-) each."

Sixth resolution

The associates resolved to amend the financial year of the Company with effect as of July 31, 2009, in order that it starts each year on the first day of August and ends on the thirty-first day of July.

Consequently the financial year started on January 1, 2009, shall end on July 31, 2009 and the next financial year shall start on August 1, 2009.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the associates resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 13.** The financial year of the company starts on the first day of August and ends on the thirty-first day of July."

Eighth resolution

The associates resolved to amend article 9 of the articles of association in such a manner that any transfer of parts inter vivos to non members shall be made with the prior unanimous approval of the other members of the Company.

As a consequence of the foregoing, article 9 of the articles of association of the Company shall be read as follows:

" **Art. 9.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior unanimous approval of all the other participants.

For all other matters, references is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies."

Ninth resolution

The associates resolved to amend article 12 of the articles of association in such manner that any disposal by the Company of any shares it holds or loan assets having a value at least equal ten million Euro (EUR 10,000,000.-) shall be made with the prior unanimous approval of all the members of the Company.

As a consequence of the foregoing, article 12 of the articles of association of the Company shall be read as follows:

" **Art. 12.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As an exception, any disposal by the company of any shares it holds or loan assets having a value at least equal ten million Euro (EUR 10,000,000.-) shall be made with the prior unanimous approval of all the members of the company"

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour de juillet à

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89602,

représentée par Maître Louis-Maël COGIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit prie le notaire d'acter que:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., précitée (l'Associé Unique") est propriétaire des 6 (six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 89603, constituée par acte du notaire Paul Frieders alors de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2002, publié dans le Mémorial C numéro 1708 du 29 novembre 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt neuf mille cent vingt Euro (EUR 729.120,-), afin de que ce dernier initialement à quatorze mille huit cent quatre-vingts Euro (EUR 14.880,-) soit porté à sept cent quarante-quatre mille Euro (EUR 744.000,-) par l'émission des deux cent quatre-vingt quatorze (294) parts sociales d'un montant nominal de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-) chacune;

2. Décision d'approuver Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, ("BLSS") et Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg ("BLQS"), comme nouveaux associés de la Société;

3. Souscription et libération par BLSS de cent quarante sept (147) parts sociales nouvellement émises pour un montant total de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-), par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-);

4. Souscription et libération par BLQS de cent quarante sept (147) parts sociales nouvellement émises pour un montant total de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-), par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-);

5. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter le contenu des précédentes résolutions;

6. Modification de l'exercice social de la Société avec effet au 31 juillet 2009 afin qu'il commence chaque année le premier août et se termine le trente et un juillet;

7. Modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société en vue de refléter le contenu de la précédente résolution;

8. Modification de l'article 9 des statuts de sorte que toute cession de parts sociales de la Société entre vifs à des tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable unanime des autres associés, donné à ce tiers;

9. Modification de l'article 12 des statuts de sorte que toute cession, ou autres dispositions, par la Société de toute actions ou parts sociales qu'elle détient, ou de tout emprunt d'actif d'un montant au moins égal à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) ne peut se faire sans le consentement unanime de tous les associés de la Société; et

10. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt neuf mille cent vingt Euro (EUR 729.120,-), afin de que ce dernier initialement à quatorze mille huit cent quatre-vingts Euro (EUR 14.880,-) soit porté à sept cent quarante-quatre mille Euro (EUR 744.000,-) par l'émission des deux cent quatre-vingt quatorze (294) parts sociales d'un montant nominal de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, ("BLSS") et Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg ("BLQS"), comme nouveaux associés de la Société.

Troisième résolution et Quatrième résolution

BLSS, représenté Maître Louis-Maël COGIS, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclare souscrire et libérer cent quarante sept (147) parts sociales nouvellement émises pour un montant total de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-), par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-).

BLQS, représenté Maître Louis-Maël COGIS en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclare souscrire et libérer cent quarante sept (147) parts sociales nouvellement émises pour un montant total de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-), par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-).

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de sept cent vingt neuf mille cent vingt Euro (EUR 729.120,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euro (EUR 744.000,-) divisé en trois cent (300) parts sociales de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-) chacune."

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'exercice social de la Société avec effet au 31 juillet 2009 afin qu'il commence chaque année le premier août et se termine le trente et un juillet.

Septième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.** L'exercice social de la société commence le premier août et se termine le trente et un juillet."

Par conséquent, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 31 juillet 2009 et le prochain exercice social commencera le 1^{er} août 2009.

Huitième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts de sorte que toute cession de parts sociales de la Société entre vifs à des tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable unanime des autres associés, donné à ce tiers.

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable unanime des autres associés, donné à ce tiers.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales."

Neuvième résolution

Lies associés décident de modifier l'article 12 des statuts de sorte que toute cession, ou autres dispositions, par la Société de toute actions ou parts sociales qu'elle détient, ou de tout emprunt d'actif d'un montant au moins égal à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) ne peut se faire sans le consentement unanime de tous les associés de la Société.

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant toutes cessions ou autres dispositions par la société de toute actions ou parts sociales qu'elle détient, ou de tout emprunt d'actif d'un montant au moins égal à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) ne peut se faire sans le consentement unanime de tous les associés de la société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille Euro (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Louis-Maël COGIS, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009. LAC / 2009 / 31591 Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009111946/255.

(090134327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ALS.L, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.587.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société anonyme dénommée "NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI" établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2000,

ici représenté par Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "ALS.L", établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 106587, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C n°676 du 9 juillet 2005.

II. - Que le capital social de la société anonyme "ALS.L", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 32.500,-), représenté par TROIS CENT VINGT-CINQ (325) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "ALS.L".

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 AOÛT 2009. Relation: EAC/2009/10109. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009112007/53.

(090134527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Moulin Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.332.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOULIN FINANCE, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 81332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 929 du 26 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte en voie de publication reçu par le même notaire en date du 15 juin 2009.

ayant un capital social de quarante mille deux cents Euros (EUR 40.200,-) représenté par quatre cent deux (402) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Eric MAGRINI de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur et décharge.

2. Démission de Monsieur Xavier SOULARD de son mandat d'administrateur et décharge.

3. Démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.

4. Démission de la société la responsabilité limitée COMCOLUX S. à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

5. Approbation de la situation intérimaire au 30 juin 2009.

6. Adoption par la société d'une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2050 et de l'objet social suivant:

"L'objet de la société comprend les activités suivantes:

L'investissement direct ou indirect de ses actifs dans tous biens immobiliers en vue de leur acquisition, possession, prise et dation en location, maintenance ou gestion et construction.

La société peut en outre faire toutes opérations immobilières, industrielles, commerciales, et financières, de nature accessoire et complémentaire en vue d'atteindre les buts de la société.

Cependant, les opérations complémentaires que la société n'est pas en droit d'effectuer à un niveau public comprendront à titre non limitatif:

L'acquisition, la détention et la gestion de droits portant sur le capital d'autres sociétés qu'il soit représenté ou non par des valeurs mobilières. Ces opérations ne devront pas être effectuées avec des tiers dans un but professionnel.

La sollicitation de toutes sortes d'emprunts et de crédits auprès de toutes banques et instituts de crédit.

Toutes opérations ou activités réservées aux courtiers financiers comme prévu par la loi. En particulier, l'octroi de crédits aux consommateurs ainsi que les opérations de crédit-bail financier et d'affacturage n'entrent pas dans l'objet de la société et dès lors ne peuvent être exécutés par la société, ni à titre principal ou complémentaire."

7. Transfert du siège social de la société à Milan, Italie, via Carducci 22, adoption par la société de la nationalité italienne, des statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "MOULIN FINANCE S.R.L."

8. Nomination de Monsieur Filippo DOLLFUS de VOLCKERSBERG, administrateur de sociétés, né le 2 août 1948 à Lugano (TI), Suisse, demeurant à Chesa Steinboch, CH-7522 La Punt Chamuesch, Suisse, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée et autorisation à celui-ci d'accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège et de la transformation en société à responsabilité limitée.

Il Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge au président du conseil d'administration et administrateur démissionnaire, Monsieur Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Xavier SOULARD, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation intérimaire au 30 juin 2009.

Cette situation, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2050 et l'objet social suivant:

"L'objet de la société comprend les activités suivantes:

L'investissement direct ou indirect de ses actifs dans tous biens immobiliers en vue de leur acquisition, possession, prise et dation en location, maintenance ou gestion et construction.

La société peut en outre faire toutes opérations immobilières, industrielles, commerciales, et financières, de nature accessoire et complémentaire en vue d'atteindre les buts de la société.

Cependant, les opérations complémentaires que la société n'est pas en droit d'effectuer à un niveau public comprendront à titre non limitatif:

L'acquisition, la détention et la gestion de droits portant sur le capital d'autres sociétés qu'il soit représenté ou non par des valeurs mobilières. Ces opérations ne devront pas être effectuées avec des tiers dans un but professionnel.

La sollicitation de toutes sortes d'emprunts et de crédits auprès de toutes banques et instituts de crédit.

Toutes opérations ou activités réservées aux courtiers financiers comme prévu par la loi. En particulier, l'octroi de crédits aux consommateurs ainsi que les opérations de crédit-bail financier et d'affacturage n'entrent pas dans l'objet de la société et dès lors ne peuvent être exécutés par la société, ni à titre principal ou complémentaire."

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à I-20123 Milan, Italie, via Carducci 22, de faire adopter par la société la nationalité italienne, ainsi que les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et la dénomination MOULIN FINANCE S.R.L..

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Filippo DOLLFUS de VOLCKERSBERG, administrateur de sociétés, né le 2 août 1948 à Lugano (TI), Suisse, demeurant à Chesa Steinboch. CH-7522 La Punt Chamuesch, Suisse, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée et d'autoriser celui-ci à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège et de la transformation en société à responsabilité limitée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - BERNIS - BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher. le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2848. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112001/113.

(090134703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Elim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 107.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 29 juillet 2009:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ELIM S.A. tenue le 29 juillet 2009, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions des Messieurs Aloyse MAY, Umberto CERASI et Gianmarco BERGERRE de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l, de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Monsieur François Bourgon, né le 29.12.1969, à Phalsbourg (France), demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jaap Meijer, né le 24.09.1965, à Laren (Pays Bas), demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Gianni De Bortoli, né le 13.05.1979, à Bossu (Belgique), demeurant professionnellement à 106, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

- Adomex Sàrl, siège social à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, n° de RCS à Luxembourg B 0121385.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009110300/32.

(090132346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Gora Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 113.261.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GORA PARTICIPATIONS", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113261, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 5 avril 2006,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes sociaux, savoir le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes à ces comptes arrêtés au 30 avril 2009.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.000,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 36.000,- EUR, par la création et l'émission de 50 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et libérées par incorporation de réserves.

3. Distribution des nouvelles actions émises aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Transfert du siège social, administratif et de direction effective de la Société de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (Grand-Duché du Luxembourg), à F-69200 Vénissieux, 25, rue Georges Marrane, (France), et renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise.

6. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société par actions simplifiée selon le droit français.

7. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité, ni restrictions.

8. Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Nomination statutaires.

10. Délégation de pouvoirs.

11. Soumission à condition suspensive de la réalisation définitive du transfert du siège social en France, de la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

12. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes sociaux, savoir le bilan, les comptes de profits et pertes et les annexes à ces comptes arrêtés au 30 avril 2009, une copie desdits comptes sociaux, avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-six mille euros (36.000,- EUR), moyennant une incorporation de réserves existantes à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR) au capital souscrit et par la création et l'émission de cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, lesquelles sont gratuitement attribuées aux actionnaires actuels, tels qu'ils sont indiqués sur la liste de présence, proportionnellement à leur participation dans le capital souscrit.

La justification de l'existence de ces réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'existence de ces réserves a été en outre prouvée par un certificat établi par le conseil d'administration de la Société, lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et de direction effective de la Société de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (Grand-Duché du Luxembourg), à F-69200 Vénissieux, 25, rue Georges Marrane (France).

En conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et l'assemblée décide:

- de soumettre la Société à la législation française, et
- d'adopter pour la Société la forme juridique d'une société par actions simplifiée.

L'assemblée confirme, que les comptes sociaux au 30 avril 2009, approuvés ci-avant, sont à considérer comme comptes sociaux de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en France.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Sixième résolution

L'assemblée accepte, par vote spécial, la démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

86971

Septième résolution

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick ROCHE, administrateur de société, né à Lyon (France), le 3 février 1961, demeurant à F-69560 Collonges au Mont d'Or, 20, rue Gallieni, à la fonction de président de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée de droit français.

Huitième résolution

L'assemblée nomme pour le compte de la Société:

- la société à responsabilité limitée de droit français "FIDUCIAIRE DE L'ENTREPRISE", établie et ayant son siège social à F-69002 Lyon, 38, Cours Suchet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 779 835 784, à la fonction de commissaire aux comptes titulaire, et

- Monsieur Franck VIGGIANI, commissaire aux comptes, demeurant à F-69002 Lyon, 38, Cours Suchet, à la fonction de commissaire aux comptes suppléant.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est fixée à six ans.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer mandat à Monsieur Patrick ROCHE, préqualifié, pour représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales en France en vue de l'établissement des statuts, de l'enregistrement de la Société par les autorités françaises compétentes et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires à l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société auprès dudit Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription auprès dudit Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - KETTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2841. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112002/132.

(090134691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.314.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le vingt et un août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attart,

A comparu:

Madame Helena RAMOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8510 REDANGE/ATTERT, 19 Grand-Rue,

agissant en qualité de mandataire de Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, elle-même mandataire des associés uniques de la société à responsabilité limitée

P.A. S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 137.314,

à savoir:

1) La société en commandite simple de droit belge 4CC ayant son siège social B-8870 IZEGEM, Kachtemsestraat 56/3, (Banque Carrefour des Sociétés NO 0895.262.884),

2) La société anonyme de droit luxembourgeois PharmaTechnik Unternehmensberatung, établie et ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009, il a été acté que le siège social de la société préqualifiée devrait être transférée de son ancienne adresse à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

Que cet acte contient une erreur matérielle, alors qu'il y a lieu - sur base des procurations émises - de transférer le siège social à l'adresse sise à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

Que dès lors, il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle, de façon qu'il convient de lire dorénavant le texte de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire préqualifiée comme suit:

"Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 août 2009. Relation: RED/2009/955. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 25 août 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009111972/42.

(090134733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Interactive Brokers Financial Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.088.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Interactive Brokers Financial Products S.A.", (R.C.S Luxembourg, section B number 144.088), (hereinafter, the "Company"), having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on January 8, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 262 of February 6, 2009.

The meeting is presided over by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The chairman appoints as secretary Mr Patrice YANDE, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Cécile CAMODECA, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholder present or represented and the number of his shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the FIFTY (50) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the capital of the Company by an amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 4,950,000.-), so as to raise it from its present amount of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-)

up to FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) by the issue of FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY (4,950) new shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) per share.

Subscription of all the new shares and payment in cash by the sole shareholder.

2.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

Art. 5. First paragraph. "The subscribed capital of the company is set at FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) divided into FIVE THOUSAND (5,000) shares of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 4,950,000.-), so as to raise it from its present amount of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) up to FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) by the issue of FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY (4,950) new shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) per share.

All the FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY (4,950) new shares have been subscribed by the sole shareholder IBG LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Connecticut, having its registered office at Two Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830 USA,

here represented by Mrs. Catherine PEUTEMAN, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy of July 20, 2009.

The sole shareholder declares that the shares have been paid up by him by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 4,950,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 5. First paragraph. "The subscribed capital of the company is set at FIVE MILLION EURO (EUR 5,000,000.-) divided into FIVE THOUSAND (5,000) shares of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und neun, am neunzehnten August.

Vor Notar Henri BECK, mit Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft Interactive Brokers Financial Products S.A., mit Sitz in L-2453 Luxemburg, 19, rue Eugène Ruppert, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX mit Amtssitze in Luxemburg am 8. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 262 vom 6. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Catherine PEUTEMAN, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2453 Luxemburg, 19, rue Eugène Ruppert.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Patrice YANDE, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2453 Luxemburg, 19, rue Eugène Ruppert.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Cécile CAMODECA, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2453 Luxemburg, 19, rue Eugène Ruppert.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche FÜNFZIG (50) Aktien der Gesellschaft präsent oder durch eine Vollmacht vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die dem Gesellschafter vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von VIER MILLIONEN NEUNHUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 4.950.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 50.000,-) auf FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von VIER TAUSEND NEUNHUNDERTFÜNFZIG (4.950) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-).

Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch den Alleinaktionär.

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel fünf, erster Absatz um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Erster Absatz. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-), eingeteilt in FÜNF TAUSEND (5.000) Aktien mit einem Nennwert von EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-) je Aktie.“

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um VIER MILLIONEN NEUN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 4.950.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 50.000,-) auf FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von VIER TAUSEND NEUN HUNDERT FÜNFZIG (4.950) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-).

Sämtliche VIER TAUSEND NEUN HUNDERT FÜNFZIG (4.950) neuen Aktien werden gezeichnet durch den alleinigen Aktionär, die IBG LLC, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des US-Bundesstaates Connecticut, mit Sitz in Two Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830 Vereinigte Staaten von Amerika, hier vertreten durch Frau Catherine PEUTEMAN, vorgeannt, aufgrund vorerwähnter Vollmacht vom 20. Juli 2009.

Der Alleinaktionär erklärte die neuen Aktien voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von VIER MILLIONEN NEUNHUNDERTFÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 4.950.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung den ersten Absatz in Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Erster Absatz. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt FÜNF MILLIONEN EURO (EUR 5.000.000,-), eingeteilt in FÜNFTAUSEND (5.000) Aktien mit einem Nennwert von EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000,-) je Aktie.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. PEUTEMAN, P. YANDE, C. CAMODECA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2009. Relation: ECH/2009/1180. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 24. August 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009111977/123.

(090134820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

AarhusKarlshamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.655.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited liability company under the laws of Sweden AarhusKarlshamn AB, having its registered office in S-21119 Malmö, Skeppsgatan 19, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 5566669-2850,

being the holder of the one thousand five hundred (1,500) shares of the company AarhusKarlshamn S.à r.l.,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of AarhusKarlshamn S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B139655, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 12th of June 2008, published in the Mémorial C number 1818 of the 23rd of July 2008 (the "Company").

- The Company's capital is set at one hundred fifty thousand Swedish Krona (SEK 150,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one hundred Swedish Krona (SEK 100.-) each, all fully paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Upon these facts the notary stated that the company AarhusKarlshamn S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The share capital of the dissolved company is valued at EUR 14,352.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit suédois AarhusKarlshamn AB, ayant son siège social à S-21119 Malmö, Skeppsgatan 19, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556669-2850,

propriétaire des mille cinq cents (1.500) parts sociales de la société AarhusKarlshamn S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Aarhus-Karlshamn S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro

B139655, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1818 du 23 juillet 2008 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales avec une valeur nominale de cent couronnes suédoises (SEK 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société AarhusKarlshamn S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Le capital social de la société dissoute est évalué à EUR 14.352,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2009. Relation GRE / 2009/2881. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112021/96.

(090134625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Wyse Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.866.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2009 à 15.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009111522/18.

(090133803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.
